



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2021-125

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2021-10-11-00001 - Arrêté portant fermeture de l'autoroute A20 en sens 2 au PR 97+200 pour l'accompagnement de l'opération de délestage et de contrôle de gendarmerie (3 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2021-10-11-00001

Arrêté portant fermeture de l'autoroute A20 en
sens 2 au PR 97+200 pour l'accompagnement de
l'opération de délestage et de contrôle de
gendarmerie



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Interdépartementale
des Routes Centre-Ouest

ARRÊTE N°36-2021-10-11-00001

**Portant fermeture de l'autoroute A20 en sens 2 au PR 97+200
pour l'accompagnement de l'opération de délestage et de contrôle de gendarmerie**

LE PRÉFET DE L'INDRE

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié, portant création et organisation des directions interdépartementales des routes, notamment son article 4,

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de Préfet de l'Indre,

Considérant qu'une opération de gendarmerie est programmée par le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'Indre le 13 octobre 2021 de 20 heures 00 à 22 heures 00 et qu'afin d'assurer la sécurité des personnels présents sur le contrôle ainsi que celle des usagers, il convient de réglementer la circulation sur l'A20,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Le mercredi 13 octobre 2021, l'accès à l'aire de repos dite du « Val de Creuse » sera fermé dans le sens Province-Paris à partir de 14 heures 00.

Le mercredi 13 octobre 2021 de 20 heures à 22 heures, l'autoroute A20 sera fermée à la circulation au PR 97+200 dans le sens Province-Paris.

Durant cette interdiction, la circulation de tous les véhicules sera délestée par l'aire de repos dite du « Val de Creuse ».

La fermeture sera précédée par un balisage de neutralisation de voie de gauche entre les PR 99+350 et 97+200. Sur cette section, la vitesse sera limitée à 90km/h.

ARTICLE 2 :

Les modalités de déviation ou les restrictions de circulation ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, des forces de l'ordre, des gestionnaires routiers et des moyens d'intervention nécessaires.

ARTICLE 3 :

La direction interdépartementale des routes Centre-Ouest (DIRCO) mettra en place la signalisation routière réglementaire avec indication des prescriptions. Elle en assurera, sous sa responsabilité, le contrôle et la maintenance.

ARTICLE 4:

Les destinataires du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution :

- M. le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Indre,
- M. le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'Indre,
- M. le directeur interdépartemental des routes du Centre-Ouest,

Une copie du présent arrêté est adressée pour information à :

- M. le directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre,
- M. le chef du CIGT A20.

Fait à Châteauroux, le 11. 8. 21



Stéphane BREDIN

Plan de signalisation durant d'opération :

